



Palézieux, le 13 septembre 2005

Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

Préavis municipal 16/05 concernant le remplacement des pompes de la station de pompage du centre scolaire, l'aménagement d'un raccordement EU en attente et la réfection du chemin d'accès à l'abri de protection civile

Au Conseil communal de Palézieux,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le gel de cet hiver ayant eu raison des couvercles du dégraisseur du centre scolaire, la Municipalité vous informe qu'elle a pris des mesures urgentes pour protéger provisoirement ces derniers dont l'état présentait un grave danger pour les enfants et les promeneurs qui utilisent cet accès pour se rendre à la place de jeux.

Cela dit, lors d'une inspection, la Municipalité de Palézieux a constaté que les pompes de la station de pompage du centre scolaire étaient, avec le temps, devenues complètement rouillées. En regardant de plus près, il s'est même avéré que ces dernières ont perdu de la puissance, le refoulement ne se fait plus de manière optimale et les eaux usées ont tendance à revenir en arrière.

Nous sommes également depuis plusieurs années en contact avec M. Alain Widmann, propriétaire de la parcelle RF 61, qui doit encore procéder à l'assainissement de ses bâtiments et qui va devoir se raccorder sur la station de pompage du centre scolaire.

Enfin, suite aux passages des véhicules de la protection civile qui accèdent à l'abri PCi pour y charger et décharger du matériel, les pavés installés à l'entrée de l'abri de protection civile ont subi petit à petit des déprédations et des tassements.

Concernant ce dernier point, la première réaction de la Municipalité a été de demander à la Protection civile de cesser de venir avec des véhicules et de déplacer les remorques à bras. A ce titre, le Chef ORPCi nous a justement fait remarquer que les dispositions de la Loi sur la protection civile imposent un accès aux véhicules pour tous les abris qui ont un poste de commandement. En conséquence, il s'avère nécessaire de prévoir une amélioration de cet accès tout en conservant au maximum son aspect et les pavés actuels.




En regard de tous ces éléments et principalement pour des raisons de sécurité (couvercles) et afin de palier à une éventuelle rupture des pompes, la Municipalité a estimé qu'il valait la peine de régler tous ces problèmes en une fois et de regrouper ces différents travaux soit :

./.





Commune de Palézieux
 Maison de commune
 1607 Palézieux

-  Remplacement des pompes de la station de pompage
-  Préparation d'un raccordement EU en attente pour la parcelle RF 61
-  Réfection de l'accès de l'abri PC (place de l'entrée, création d'une patte d'oie sur la partie nord de l'accès et réfection des couvercles du dégraisseur)

et de vous présenter une demande de crédit pour l'ensemble de ces derniers.

Sur la base des devis qui nous ont été présentés, les frais se détaillent de la manière suivante :

Station de pompage	fr. 14'000.—
Raccordement en attente	fr. 1'700.—
Réfection de l'accès à l'abri PC	fr. 32'150.—
Divers et imprévus	<u>fr. 2'150.—</u>
Total de l'investissement	<u><u>fr. 50'000.—</u></u>

Financement : Les liquidités de la caisse communale devraient être suffisantes pour financer entièrement ces travaux. Cela dit, par sécurité, nous sollicitons également l'autorisation d'emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché. Il va sans dire que la Municipalité n'optera pour la solution de l'emprunt qu'en dernier recours.

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 30 ans à raison de **fr. 1'666.00** env. par année à partir de l'exercice 2007.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Palézieux vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 16/05 du 13 septembre 2005,
- oui le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

./.





Commune de Palézieux

Maison de commune
1607 Palézieux

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement des pompes de la station de pompage du centre scolaire, l'aménagement d'un raccordement EU en attente et de la réfection du chemin d'accès à l'abri de protection civile
2. De lui accorder le crédit de fr. 50'000.-- à cet effet
3. De l'autoriser à financer ces travaux avec les liquidités de la caisse communale
4. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Gérald Nidrist

Jean-Daniel Graz

